

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 9
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/06/2024
Réuni le : 04/07/2024
Sous la présidence de : Sebastien Lotode
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BARCELONE 2024 - Don de la FCPE (parents d'élèves)
Le Conseil d'administration accepte le don de 637,00 € de la FCPE pour le voyage BARCELONE 2024 qui s'est tenu du 14 au 19 avril 2024.
Cette aide financière (13,00 € par élève) permet de réduire le coût à la charge des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0